INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 21 décembre 2022**

**INFOS MACRO**

* Les marchés actions européens ont nettement rebondi, soutenus par des résultats de sociétés meilleurs que prévu (Nike et Fedex), mais aussi par une amélioration plus forte qu'anticipé de la confiance des consommateurs américains. Autre bonne nouvelle, une certaine détente a été constatée sur les taux longs, qui ont été mis sous tension hier par la Banque du Japon. A Paris, le CAC 40 a clôturé sur un gain de 2,01% à 6 580,24 points et l'EuroStoxx50, de 1,79% à 3 870,62 points.
* La volonté des entreprises allemandes d'embaucher du personnel a légèrement diminué, annonce l’institut Ifo sur la base de son baromètre de l'emploi qui affiche 99,5 points en décembre 2022, contre 99,6 points en novembre. Néanmoins, les perspectives d'emploi pour le premier trimestre 2023 sont positives, portées principalement par les prestataires de services et les prestataires de services de personnel.
* En Allemagne, l'indice de confiance du consommateur mesuré par Gfk ressort en janvier à -37,8 contre un consensus de -38 après -40,1 en décembre.
* L’indice des prix à la production a reculé de 3,9% en novembre par rapport à octobre en Allemagne, a indiqué Destatis, l’office fédérale de la statistique. Il était attendu en repli de 2,5%. Il a reculé pour la deuxième fois d’affilée. Il avait déjà baissé de 4,2% en octobre.
* Aux Etats-Unis, les ventes de logements existants ont poursuivi leur baisse, reculant de 7,7 % (contre un consensus de -5,4%) à un rythme annualisé de 4,09 millions d'unités vendues en novembre, bien en dessous du consensus défini à 4,20 millions. Les ventes étaient de 4,43 millions au mois de octobre.
* L'indice de confiance des consommateurs américains établi par le think tank Conference Board est ressorti à 108,3 pour le mois de décembre 2022, alors qu'il était attendu à 101. Il était de 101,4 en novembre 2022, chiffre révisé de 100,2. Cet indicateur permet de prévoir les dépenses des consommateurs, qui jouent un rôle majeur dans l'activité économique globale.
* L'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) a annoncé que les stocks de pétrole brut ont baissé de 5,89 millions de barils la semaine dernière. Les spécialistes prévoyaient en moyenne une baisse de 1,65 millions de barils après -10,23 millions la semaine précédente. Les stocks d'essence ont, pour leur part, augmenté de 2,530 millions de barils. Le consensus anticipait une augmentation de 2,140 millions de barils. Les stocks des produits distillés, dont le fioul domestique, ont baissé de 0,24 million de barils alors que le marché anticipait une hausse de 0,3 millions de barils.

Sur le marché pétrolier, le baril de WTI gagne 2,26% à 77,95 dollars.

* A la clôture, l'euro perd 0,08% à 1,0617 dollar.

**SOCIETES**

* A Paris, l’action Interparfums (+6,48% à 55,90 euros) a fini à la seconde place de l’indice SBF 120, galvanisé par la signature d’un accord de licence parfums mondial avec Lacoste. « La marque Lacoste est détenue depuis 2012 par le groupe suisse Maus Frères Holding et adresse à 80% des hommes CSP+, une cible de prédilection pour Interparfums qui pourra capitaliser sur des codes forts, comme il se plait à le faire », explique Midcap Partners, soulignant que cette annonce est " évidemment positive ".
* Société d'ingénierie et de technologie pour la transition énergétique, Technip Energies (+2,26% à 15,41 euros) a remporté un contrat pour la fourniture de fours de craquage propriétaires pour le craqueur d'éthane de 2 000 kta. du projet Golden Triangle Polymers, une coentreprise entre Chevron Phillips Chemical (CPChem) et QatarEnergy, le long de la côte du Golfe à Orange, au Texas. Ce contrat représente un chiffre d'affaires de plus de 250 millions d'euros pour Technip Energies. Les fours de craquage modularisés comprendront sept des plus grands fours de capacité jamais conçus par Technip Energies.
* La société Orpea annonce avoir déposé une nouvelle plainte le 20 décembre 2022, à l’encontre cette fois de son ex-dirigeant Yves Le Masne, visant des faits susceptibles de caractériser des infractions d’abus des biens ou du crédit de la société, d’abus de confiance, complicité, recel ou blanchiment. Yves le Masne a été Directeur général Délégué d’Orpea à partir de 2006 puis Directeur général à partir de 2010. Le 30 janvier 2022, le Conseil d’administration du groupe de maisons de retraite a mis fin à ses fonctions de Directeur général.

Cette plainte vient compléter une première plainte contre personnes non dénommées déposée en avril 2022 par Orpea et désormais régulièrement alimentée, relative à des agissements de certains anciens dirigeants ou salariés du groupe.

Orpea annonce qu'elle poursuit ses investigations et travaillera le cas échéant sur des plaintes complémentaires qui pourraient être déposées à l'égard des parties concernées. Elle continuera par ailleurs à porter toute découverte de malversations financières à la connaissance du Procureur de la République de Nanterre.

* Le laboratoire français Biosynex, qui conçoit, fabrique et distribue des Tests de Diagnostic Rapide (TDR) a annoncé avoir pris une participation de 75% dans le capital de la société danoise Medkoncept, basée à Hellerup, près de Copenhague. Cette entreprise fondée en 2017 et qui a été le distributeur exclusif au Danemark de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19 sera rebaptisée Biosynex Nordic après avoir commercialisé pour le compte de Biosynex plus de 26 millions de tests antigéniques sur le marché danois depuis 2021.

Avec cette acquisition, Biosynex compte accélérer la pénétration du marché nordique, d'abord au Danemark et en Norvège, puis en Suède et Finlande à partir de 2023, grâce à de multiples effets de synergie : les solides positions de distributeur de Medkoncept serviront notamment à diffuser largement la gamme de produits de Biosynex : tests de diagnostic rapide, Point of Care et biologie moléculaire

* Suite à l'annonce du Ministère de la Défense Britannique concernant les futurs approvisionnements en missiles anti-chars, le site de Thales à Belfast a reçu un contrat pour produire un nouveau lot d'effecteurs NLAW (Next generation Light Anti-tank Weapon) destinés aux forces armées britanniques. Ce contrat permettra de renforcer les capacités d'un pays membre de l'OTAN, tout en poursuivant la production et la fourniture de ce système déjà utilisé par d'autres alliés et pays membres.

L'utilisation d'équipements communs entre les différentes forces terrestres est un élément clé de l'interopérabilité et des capacités de résilience des forces de l'OTAN.

Les missiles du système anti-chars de Saab sont tirés depuis l'épaule du soldat pour atteindre le haut du char ciblé. Ce système combine la simplicité d'une arme légère anti-blindés et les avantages qu'offrent les systèmes de missiles guidés opérés par des troupes.

Le système de Saab permet à un seul soldat de neutraliser un char de combat moderne, avec une portée allant de 20 à 800 mètres, malgré la lourde protection dont le char dispose. Grâce à son agilité, sa fiabilité et sa précision, le système NLAW a joué un rôle important dans les capacités de défense de l'Ukraine. Il fait partie des 10 000 armes anti-chars fournies par le Royaume-Uni aux forces armées ukrainiennes.

**ANALYSE**

* Temps variable à orageux attendu pour les banques ces prochains mois. Dans sa météo des risques financiers qu'elle réalise deux fois par an et a publiée mardi, la Banque de France a relevé le seuil d'alerte sur les questions touchant à la rentabilité du secteur bancaire.

Parmi les sujets d'attention, le « choc de taux » auquel sont soumis les établissements financiers depuis le printemps dernier : un cocktail de remontée brutale des taux voulue par les banques centrales qui luttent contre l'inflation, et de volatilité sur diverses classes d'actifs (matières premières, obligations…) liée à la guerre en Ukraine.

Le rapport évoque ainsi la récente crise de la dette souveraine britannique. En septembre, le Royaume-Uni a vécu une tornade avec la flambée des taux d'intérêt qui a déstabilisé ses fonds de pension. Ce scénario n'est pas envisagé par le superviseur français, mais il illustre à ses yeux l'impact potentiel d'un « choc de taux » sur le système financier.

« Grâce à une structure de bilan solide, les banques sont bien positionnées pour faire face à l'évolution du contexte macroéconomique », estiment les auteurs du rapport. Il n'empêche : ce contexte économique incertain est un virage complexe à négocier pour le secteur.

La situation est paradoxale pour les groupes bancaires : à moyen terme, le relèvement des taux devrait agir comme un puissant stimulant pour les revenus du secteur. Mais avant d'en arriver là, il faudra serrer les dents.

« La progression de la marge nette d'intérêts est contenue à ce stade par la progression relativement plus rapide du coût moyen du passif », souligne la Banque de France. Autrement dit, la remontée des taux se fait ressentir plus vite sur la colonne des dépenses (les coûts de refinancement) que sur celle des revenus (le prix auquel un crédit est accordé).

Au rang des accusés, figurent les livrets d’épargne réglementés (Livret A, plan d'épargne logement, etc.) dont la rémunération, fixée par les pouvoir publics, grimpe de façon continue ces derniers trimestres. La hausse des taux a aussi eu des effets négatifs sur les portefeuilles des compagnies d'assurance, ce qui pénalise les fonds propres des banques, qui détiennent toutes une filiale d'assurance.

Autre sujet d'attention : l'évolution des crédits impayés, actuellement à un niveau historiquement faible. La hausse des taux ne devrait pas avoir d'effet direct sur la qualité des portefeuilles, car une majorité écrasante des prêts est accordée à taux fixe : toutes choses égales par ailleurs, la capacité de remboursement des emprunteurs n'est ainsi pas altérée. En revanche, la hausse des taux se verra sur les nouveaux prêts et rendra, en cas de pépin, les réaménagements plus difficiles.

Déjà, de premières difficultés économiques peuvent se lire. Les entreprises tirent plus que de coutume sur leurs lignes de trésorerie, et 7,2 % des prêts garantis par l’Etat (PGE) hérités de la crise sanitaire sont désormais « non performants » (impayés depuis plus de 90 jours). « Le poids des PGE dans les prêts non performants des entreprises est passé de 8,4 % à fin 2021 à 9,7 % à fin septembre 2022 », souligne la Banque de France.

Des constats largement partagés par les deux principaux superviseurs bancaires au sein de la Banque centrale européenne (BCE), Andrea Enria et Luis de Guindos. Dans une note de blog commune parue mardi, les deux hommes prennent acte de la forte résilience d'ensemble du secteur bancaire face à un choc de taux.

Mais ils estiment que le secteur se montre trop optimiste. « Les modèles utilisés par les banques pour gérer les actifs et les passifs ont souvent été calibrés dans des environnements de taux bas, et ne rendent pas compte des changements dans les préférences et les comportements des consommateurs, qui se produisent généralement lorsque les taux augmentent, comme les retraits de dépôts », estiment les deux hommes.

**L’AGENDA DU 22 décembre 2022**

**14h30 aux Etats-Unis**

Inscriptions hebdomadaires au chômage

PIB au troisième trimestre

**16h00 aux Etats-Unis**

Indice des indicateurs avancés en novembre

**16h30 aux Etats-Unis**

Evolution hebdomadaire des stocks de gaz